

SÉANCE N° 5 du 23 SEPTEMBRE 2025

N° d'ordre	Objet	Date	N°	Nbre annexe
1	Achat de terrains et de la grange de Monsieur HAHUSSEAU Frédéric - Complément de la délibération n°2025_22	23/09/2025	2025_27	3
2	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 de la commune de Saint-Cirq-Souillaguet	23/09/2025	2025_28	1
3	Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie des Corbières (Aude)	23/09/2025	2025_29	0

ÉLUS

ANDRIES Corinne	
COMBES Michel	
CONSTANT Jean-Michel	
CROUZET Valérie	
FAVORY Francine	
FOUCHER Jocelyne	
LAUMAILLE Fabrice	
MALGOUYARD Anne-Marie	
THIEBEAU Olivier	
TRINEL Alexandre	<i>Absent</i>

2025_27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 23 septembre, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2025

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absent : TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : Jocelyne FOUCHER

Objet : Achat de terrains et de la grange de Monsieur HAHUSSEAU Frédéric –
Complément de la délibération n°2025_22

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une première délibération a été prise concernant l'achat de terrains et de la grange de Monsieur Frédéric HAHUSSEAU.

Suite au passage du géomètre, des divisions des terrains et des plans de bornage ont été réalisés et sont joints à la présente délibération.

Monsieur HAHUSSEAU souhaite vendre à la commune :

- 2 322 m² de terrain pour un prix d'achat de 2 000 € l'hectare
- La grange située sur la parcelle C 432 pour un prix d'achat de 2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'achat de la grange et de terrains, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 9

Abstention : 0

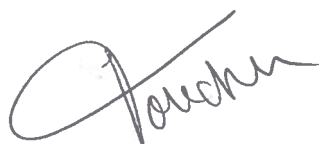
Contre : 0

Pour : 9

Fait et délibéré à Saint-Cirq-Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance
Jocelyne FOUCHER

Le Maire,
Michel COMBES

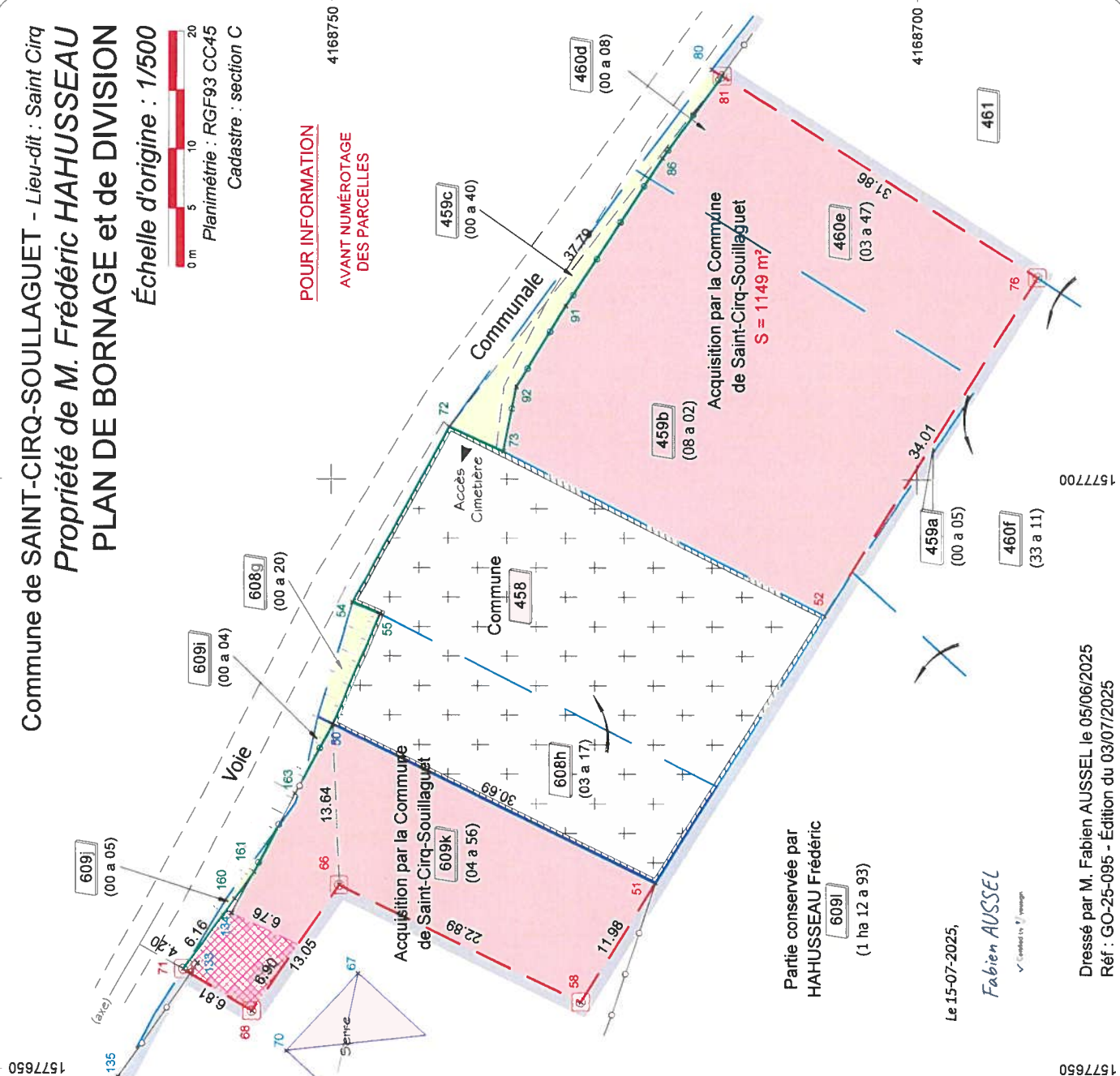


Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET - Lieu-dit : Saint Cirq
Propriété de M. Frédéric HAHUSSEAU
PLAN DE BORNAGE et de DIVISION
Échelle d'origine : 1/500

0m 5 10 20
Planimétrie : RGF93 CC45
Cadastré : section C

POUR INFORMATION

AVANT NUMÉROTAGE
DES PARCELLES



Le 15-07-2025,

Michel COMBES

✓ Constaté in situ

Légende

DIVISION du 05/06/2025 à 09 heures
Borne OGE nouvelle
Ordre des Géomètres-Experts

- Limite certaine existante selon acte foncier antérieur
- Division en cours
- Limite foncière / limite de fait de l'ouvrage public routier
- Symbolique de mur en pierres
- Symbolique de clôture
- Représentation du parcelaire cadastral (à titre indicatif)
- Emprise de la servitude

Les superficies (exprimées en ca) sont des contenances fiscales, non garanties.

Partie détachée pour rattachement à la propriété contiguë propriété de la Commune de Saint-Cirq-Soullaguet
n° 459b pour 08a 01ca, n° 460c pour 03a 46ca et n° 609e pour 04a 56ca

Partie conservée par M. Frédéric HAHUSSEAU
n° 459a pour 00a 05ca, n° 460f pour 33a 11ca et n° 609i pour 01ha 12a 93ca

Régularisation de l'emprise de la Voie Communale
n° 459c, 460d, 608g, 609i et 60j pour 77ca

Servitude de passage à constituer
Fonds servant : 609K
Fonds dominant : 609I

AGEFAUR

La Peyrugue - Route de Salviac - 46300 GOURDON
téléphone 05 65 41 09 78 - gourdond@agefaur.com

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

L'authenticité de ce document n'est assurée que par la signature originale du Géomètre-Expert - Reproduction réservée

Dressé par M. Fabien AUSSEL le 05/06/2025
Réf : GO-25-095 - Édition du 03/07/2025

Fabien AUSSEL

✓ Constaté in situ

Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET - Lieu-dit : Saint Cirq

Propriété de M. Frédéric HAHUSSEAU

PLAN DE BORNAGE et de DIVISION

Échelle d'origine : 1/500

0 m 5 10 20

Planimétrie : RGF93 CC45

Cadastre : section C

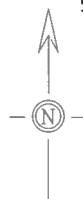
POUR INFORMATION

AVANT NUMÉROTAGE
DES PARCELLES

4168750

4168700

1577850



Le 15-07-2025,

Bernard MONTALEGRE

✓ Certified by T. yougan

Le 15-07-2025,

Brigitte MONTALEGRE

✓ Certified by T. yougan

Acquisition par
MONTALEGRE Bernard & Brigitte

470b

(09 a 01)

MONTALEGRE
Bernard & Brigitte

471

Partie conservée par
HAHUSSEAU Frédéric

470c

(97 a 35)

Acquisition par la Commune
de Saint-Cirq-Soullaguet

470a

(09 a 34)

Commune

430

Voie

Commune

Le 15-07-2025,

Michel COMBES

✓ Certified by T. yougan

Légende

DIVISION du 05/06/2025 à 09 heures



Borne OGE existante



Borne OGE nouvelle

OGE

Ordre des Géomètres-Experts



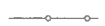
Limite certaine existante selon acte foncier antérieur



Division en cours



Symbolique de mur en pierres



Symbolique de clôture



Symbolique de talus



Représentation du parcellaire cadastral (à titre indicatif)

Les superficies (exprimées en ca) sont des contenances fiscales,
non garanties.



Partie détachée pour rattachement à la propriété
contiguë propriété de la Commune de Saint-Cirq-Soullaguet
n° 470a pour 09a 34ca



Partie détachée pour rattachement à la propriété
contiguë propriété de M. et Mme MONTALEGRE
n° 470b pour 09a 01ca



Partie conservée par M. Frédéric HAHUSSEAU
n° 470c pour 97a 35ca



AGEFAUR

La Peyrugue - Route de Salviac - 46300 GOURDON
téléphone 05 65 41 09 78 - gourdon@agefaur.com

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

L'authenticité de ce document n'est
assurée que par la signature originale du
Géomètre-Expert - Reproduction réservée

Le 15-07-2025,

Fabien AUSSEL

✓ Certified by T. yougan

Dressé par M. Fabien AUSSEL le 05/06/2025
Réf : GO-25-097 - Édition du 03/07/2025

4168650

Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET - Lieu-dit : Saint Cirq

Propriété de M. Frédéric HAHUSSEAU

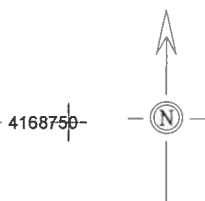
PLAN DE BORNAGE et de DIVISION

Échelle d'origine : 1/250

0 m 2.5 5 10

Planimétrie : RGF93 CC45

Cadastre : section C



POUR INFORMATION

AVANT NUMÉROTAGE
DES PARCELLES

Légende

DIVISION du 05/06/2025 à 11 heures



Borne en pierre



Borne OGE existante



Borne OGE nouvelle

OGE

Ordre des Géomètres-Experts



Limite certaine existante selon acte foncier antérieur



Division en cours



Symbolique de talus



Représentation du parcellaire cadastral (à titre indicatif)

Les superficies (exprimées en ca) sont des contenances fiscales,
non garanties.



Partie détachée pour rattachement à la propriété
contiguë propriété de la Commune de Saint-Cirq-Soullaguet
n° 551a pour 02a 47ca



Partie conservée par M. Frédéric HAHUSSEAU
n° 551b pour 86a 99ca

4168725

Le 15-07-2025,

Fabien AUSSEL

✓ certified by yousign

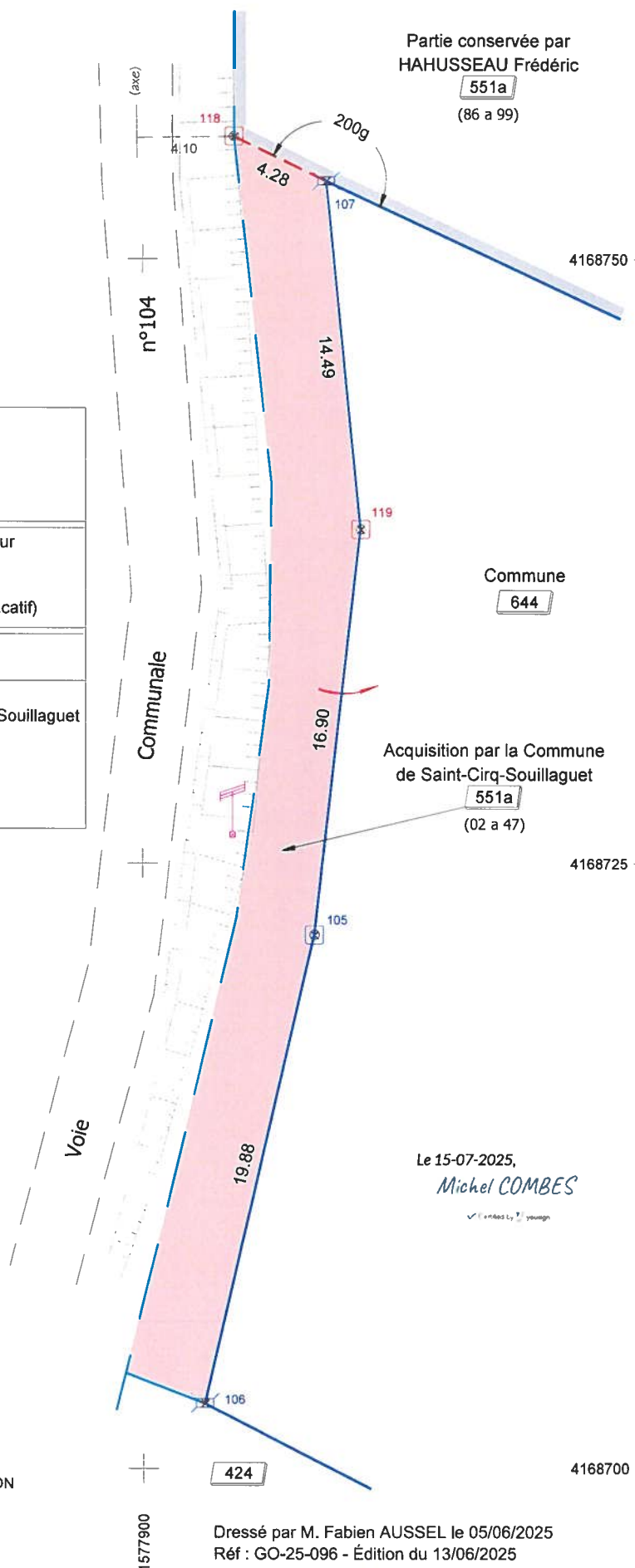


AGEFAUR

La Peyrugue - Route de Salviac - 46300 GOURDON
téléphone 05 65 41 09 78 - gourdon@agefaur.com

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

L'authenticité de ce document n'est
assurée que par la signature originale du
Géomètre-Expert - Reproduction réservée



Partie conservée par
HAHUSSEAU Frédéric

551a
(86 a 99)

Commune
644

Acquisition par la Commune
de Saint-Cirq-Soullaguet

551a
(02 a 47)

Le 15-07-2025,

Michel COMBES

✓ certified by yousign

Dressé par M. Fabien AUSSEL le 05/06/2025
Réf : GO-25-096 - Édition du 13/06/2025

2025_28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 23 septembre, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2025

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absent : TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : Jocelyne FOUCHER

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024 de la commune de Saint-Cirq-Souillaguet

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Votants : 9

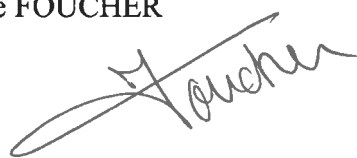
Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

Fait et délibéré à Saint-Cirq-Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance
Jocelyne FOUCHER



Le Maire,
Michel COMBES

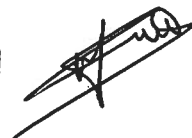
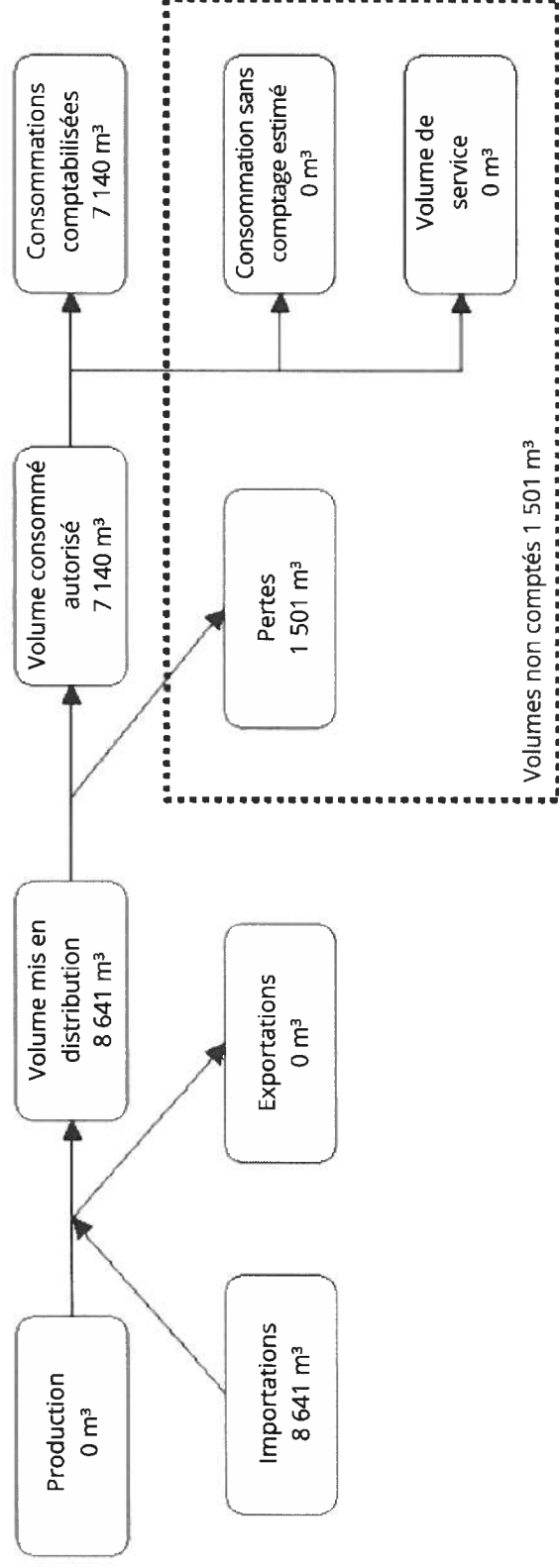


Schéma des volumes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 23 septembre, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2025

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

Absent : TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie des Corbières (Aude)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT

Suite à l'important incendie survenu dans le massif des Corbières (Aude), l'Association des Maires de l'Aude (AMA), avec le soutien de l'Association des Maires de France, a mis en place un fond de solidarité dédié aux communes sinistrées. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA et redistribuées équitablement selon les besoins des différentes communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser un don de **200€** à « Solidarité communes – incendie août 2025 » de l'Association des Maires de l'Aude et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Votants : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance
Jocelyne FOUCHER

Le Maire,
Michel COMBES

